

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 janvier 2011

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.
Excusés : C.BONTA.

1/ Eau/Assainissement

Suite au transfert du service à la CCV, le conseil communautaire a accepté la proposition du Conseil Municipal pour un lissage du prix de l'eau sur 5 ans et de l'assainissement sur 8 ans.

TARIFICATION AEP 2011-2015 - LISSAGE SUR 5 ANS

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Abonnement H.T.	57,82	61,03	64,24	67,46	70,67	73,88
Prix du m ³ H.T. jusqu'à 300 m ³	0,59	0,68	0,77	0,87	0,96	1,05
Prix du m ³ H.T. au delà de 300 m ³	0,59	0,68	0,75	0,77	0,79	0,81
Montant de la facture HTT pour 100 m ³	116,82	129,232	141,644	154,056	166,468	178,880
Montant de la facture HTT pour 120 m ³	128,62	142,872	157,124	171,376	185,628	199,880
Prix de revient du m ³ pour 120 m ³	1,07	1,19	1,31	1,43	1,55	1,67
Augmentation du m ³ pour une conso. de 120 m ³		11,08%	9,98%	9,07%	8,32%	7,68%

ASSAINISSEMENT - LISSAGE DES PRIX SUR 8 ANS

ANNEE	Rappel 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abonnement H.T.	18,95	30,77	42,60	54,42	66,24	78,06	89,89	101,71	113,53
Prix du m ³ H.T.	0,43	0,55	0,68	0,80	0,93	1,05	1,17	1,30	1,42
Facture pour 100 m ³	61,95	86,15	110,35	134,54	158,74	182,94	207,14	231,33	255,53
Facture pour 120 m ³	70,55	97,22	123,90	150,57	177,24	203,91	230,59	257,26	283,93
Prix de revient du m ³ pour une facture de 120 m ³	0,59	0,81	1,03	1,25	1,48	1,70	1,92	2,14	2,37
Augmentation du m ³ pour une conso. de 120 m ³		37,81%	27,43%	21,53%	17,71%	15,05%	13,08%	11,57%	10,37%

2/ Achat de terrain

Le 30 décembre, l'achat des parcelles B2057 de 4a 93ca et B 2058 de 6a 58ca de M. Jean-Claude CRET a été finalisé chez Me Mélody Maltherre à St-Romans pour une somme de 23 020 €.

3/ Permis de construire

Le Conseil Municipal prend connaissance des permis de construire de :

- Pierre ROULAIN pour la couverture de 2 garages
- Vanessa REBBOAH pour la construction d'une maison individuelle Rue St-Joseph,
- Samuel URSO pour la construction d'un garage à la Boutalavière.

4/ Décision modificative : Budget Eau/Assainissement

Le chapitre 011 Entretien et réparation étant déficitaire de 1 360,29 €, cette somme sera transférée du chapitre 022 Dépenses imprévues pour 342,20 € et 023 Virement à la section investissement pour 1 018,09 €

Afin d'équilibrer l'investissement, cette dernière somme sera à imputer en moins au 23 Immobilisation en cours et au 021 Virement de la section de fonctionnement.